



BIO Ariège -
Garonne
Les Bio en 09 et 31



LA FEUILLE BIO ARIÈGE-GARONNE

décembre 2024

SOMMAIRE

Actualités page 2

Réglementation/Aides page 3

Fruits

■ Puceron lanigère du pommier page 4

■ Profiter de l'hiver page 5

■ Réunion de bilan de campagne page 5

Maraîchage

■ Actions du groupe DEPHY Ferme page 6

■ Itinéraires techniques culturaux page 7

■ Créer et utiliser une banque de travail pour formaliser l'entraide page 8

■ Réunion de bilan de campagne page 9

■ Récolter les savoirs paysans page 9

PPAM

■ Relocalisation semences & plants page 10

■ Usage de produits à base de plantes pour renforcer les troupeaux page 11

■ Bilan « Plantes pour l'élevage » page 12

Grandes cultures et fourrages

■ Déclin de la biodiversité page 13

■ L'agroforesterie en pratique page 15

■ Filière brassicole bio page 18

Élevage

■ Les arbres fourragers page 19

■ Récupération du sang de porc bio à l'abattoir page 21

■ Aimez la viande, mangez-la bio ! page 22

Projets alimentaires territoriaux

■ Projet Alimentaire de Territoire page 23

■ Restauration hors domicile page 24

■ Accessibilité - Sensibilisation page 26

Communication

■ Semaine de la Bio en 2025 page 27

■ Des outils pour communiquer page 27

■ « Guide Manger Bio » 2025 page 28

EDITO

L'association SOLAGRO a mis en ligne récemment la carte Adonis des pesticides actualisée avec les données 2022. Cette carte permet de comparer l'évolution de la fréquence de traitement aux pesticides, herbicides et les surfaces en bio en France entre 2020 et 2022. En trois ans, l'indice de fréquence de traitement (IFT) moyen national mesuré dans Adonis ne baisse toujours pas et passe de 2,36 à 2,37 ; même si elle enregistre une légère augmentation de surfaces cultivées en agriculture biologique (+ 1,1 %), ces chiffres sont un constat d'échec pour la réduction de l'usage de pesticides. L'objectif du plan Ecophyto porté par la France en 2007, de réduire de 50 % l'usage des pesticides en France en l'espace d'une décennie, est loin d'être atteint.

Cette fin d'année, les agriculteurs en colère manifestent à nouveau pour un revenu digne, l'arrêt du Mercosur et l'allègement des contraintes administratives.

En janvier 2025 auront lieu les élections des représentants aux chambres d'agriculture. Plusieurs listes seront présentes en Ariège et Haute Garonne, les 2 départements sur lesquels Bio Ariège-Garonne œuvre au développement et à la promotion de l'agriculture Biologique.

Pour connaître la position sur l'agriculture biologique de nos futurs représentants professionnels, rien de mieux que de poser la question aux candidats ! Bio Ariège-Garonne a donc décidé d'envoyer le questionnaire élaboré par la FNAB (Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique) à chacune des listes déclarées sur nos 2 départements à la date limite de dépôt du 16 décembre.

Nous vous ferons part des réponses reçues courant janvier via notre « fil bio mensuel » envoyé par mail.

Nous pouvons espérer que toutes les listes soutiendront une agriculture vertueuse qui répond aux enjeux d'aujourd'hui et aux attentes des consommateurs : enjeu de sécurité sanitaire avec des produits agricoles effectivement bons pour la santé, enjeu d'économie et de qualité de l'eau, adaptation au dérèglement climatique....

Ce qui n'est malheureusement pas le cas du Sénat puisqu'à l'heure de boucler cet éditto, nous venons d'apprendre que les amendements proposés par la profession et plusieurs groupes de sénateurs ont été refusés : exit la relance de la dynamique de l'agriculture biologique en s'appuyant sur le prolongement et l'augmentation du crédit d'impôt bio ! Malgré cet échec au Sénat, les demandes du réseau FNAB restent d'actualité, légitimes et pertinentes et le combat se poursuit en prévision du budget 2026 !

À l'échelle locale, à Bio Ariège-Garonne, nous continuerons à agir pour « la Bio partout pour tous » et souhaitons partager avec vous vos visions et projets lors de l'assemblée générale de l'association qui se tiendra le mardi 11 février 2025 après midi à Beaumont sur Lèze (vous trouverez les détails de ce rendez-vous en page 2).

Bonne lecture et meilleurs vœux 2025 !

Le conseil d'administration de Bio Ariège-Garonne

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
de Bio Ariège-Garonne**

Mardi 11 février 2025

Association Bio Ariège-Garonne

Antenne 09 : 6 route de Nescus - 09240 La Bastide de Sérour - Tél. : 05 61 64 01 60

Antenne 31 : 21 rue de la République - 31270 Frouzins - Tél. : 05 34 47 13 04

Mail : bio-ariege-garonne@bio-occitanie.org

ACTUALITÉS

Assemblée Générale de Bio Ariège-Garonne Mardi 11 février 2025 à Beaumont sur Lèze

Le nouveau format proposé en 2024 a été apprécié et a permis que l'assemblée générale soit réellement un moment de partage et de convivialité entre adhérent-es et acteurs de la bio.

Alors on réitère en 2025 ...

Mardi 11 février 2025, place aux discussions sur les activités de Bio Ariège-Garonne, sur les projets que vous souhaiteriez que porte votre association ... et aux échanges autour de l'apéritif dinatoire !

Les comptes annuels seront présentés et validés en mai 2025, lors d'une visioconférence ouverte à tous.

A l'ordre du jour :

14h : Accueil café

14h30 : Rapport moral et rapport d'activités synthétique :
(re)découvrez la diversité des actions de Bio Ariège-Garonne
Ateliers par thématiques ou type de production
La vie associative de Bio Ariège-Garonne

17h30 : Verre de l'amitié et soirée sous forme d'auberge espagnole
Visite du chai du domaine de Ribonnet pour ceux qui le souhaitent.

Vous recevrez une invitation complète courant janvier, mais réservez dès à présent la date du 11 février !

Projet de Loi de Finances 2025 : le Sénat et le ministère de l'agriculture refusent d'augmenter le crédit d'impôt bio

A l'heure où nous bouclons cette feuille bio, nous apprenons qu'alors que trois inspections gouvernementales viennent de dénoncer dans un rapport l'inefficacité de la politique de protection de l'eau potable en France, alors que l'agriculture biologique, meilleur outil pour protéger l'eau potable, régresse depuis l'an dernier, le Sénat et le gouvernement Barnier se payent aujourd'hui le luxe de refuser les propositions de la profession pour relancer la dynamique.

Pourtant, depuis plus d'un an la FNAB demande un mécanisme permettant de réaffecter les reliquats de l'aide à la conversion vers le maintien des fermes en



agriculture biologique. Le crédit d'impôt bio, outil plébiscité par le terrain, qui a fait ses preuves en termes d'accessibilité et d'efficacité pouvait être utilisé dès cette année pour réaffecter une partie de ce reliquat sans incidence pour le budget de l'Etat. [...]

Pour vous tenir informés des dernières actualités, retrouvez au fil des semaines les communiqués de presse de la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique sur <https://www.fnab.org/nos-communiques/>



RÉGLEMENTATION / AIDES

Mise à jour des statuts dérogatoires des semences et matériels de reproduction végétative utilisables en Bio

Les mises à jour récentes concernant les dérogations pour l'utilisation de semences et de matériels de reproduction végétative non biologique, suivant le règlement (UE) 2018/848, impliquent plusieurs changements importants dans la classification des espèces.

Pour plus de précisions, renseignez-vous auprès de votre organisme de certification.

Liste des espèces classées hors dérogation

Depuis juillet 2024	A partir de janvier 2025
La betterave potagère	Blette (poirée)
Certains types de tomates	Chou chinois pe-tsai
Avoine rude	Chou rave
Radis fourrager	Certains types de navets
Certains types de trèfles d'Alexandrie	Panais
	Trèfle incarnat
	Seigle forestier et seigle fourrager (le seigle grains est déjà hors dérogation)

Réglementation Bio et gestion des élevages en contexte de FCO

Une foire aux questions vient d'être rédigée pour donner des réponses sur les articulations entre contraintes FCO et cahier des charges bio. Peut-on garder les animaux en bâtiment pour cause de FCO, même si les conditions extérieures permettent le pâturage ? Quelles sont les règles pour le recours à des animaux non-biologiques en cas de mortalité élevée ? Si la mortalité s'échelonne sur plusieurs semaines, faut-il faire plusieurs demandes de dérogation ? ...

N'hésitez pas à la consulter sur notre site internet <https://www.bio-ariege-garonne.fr/article/elevage>

Obligation d'introduction des légumineuses en agriculture biologique : réflexions et débats

Le règlement bio de 2018/848, en vigueur depuis 2022, réaffirme les principes de maintien de la fertilité des sols par des pratiques naturelles et introduit l'obligation de cultiver des légumineuses dans les rotations de cultures annuelles en plein champ.

Cette mesure est accueillie avec réserve **d'un point de vue agronomique et économique**. En effet, les légumineuses apportent de l'azote au sol, mais d'autres familles végétales, comme les brassicacées, peuvent aussi améliorer la structure et la fertilité des sols. Dans certaines fermes, des outils comme les apports de matière organique ou des techniques sans travail du sol se sont montrés efficaces, sans nécessiter de légumineuses.

Par ailleurs, l'implantation de légumineuses exige des équipements spécifiques, que certaines fermes, en particulier les petites fermes maraîchères, ne possèdent pas. Elles risquent de perdre en rentabilité en consacrant des surfaces aux légumineuses plutôt qu'à des cultures plus lucratives.

Sur le plan réglementaire, l'obligation pose des questions : sans définition stricte de la durée et de la fréquence d'implantation des légumineuses, le respect de cette règle peut être difficile à évaluer. Certains craignent de planter des légumineuses uniquement pour satisfaire aux contrôles, sans bénéfice agronomique tangible.

Enfin, la FNAB estime que cette nouvelle obligation pourrait être plus constructive sous forme de recommandations, assorties de programmes d'expérimentation et d'échange.

Bio Ariège-Garonne mobilise ses groupes référents par filière pour recueillir les avis des agriculteurs et transmettre des retours techniques et économiques à la FNAB, qui les relaie ensuite aux instances nationales.

Si vous souhaitez intégrer ces groupes pour participer aux échanges et assurer un lien direct entre décisions nationales et réalités de terrain des producteurs, contactez-moi !

lisa.nautre@bio-occitanie.org – 06.11.81.64.95

Lisa Nautre – d'après les communiqués de la FNAB

FRUITS

Lutter contre le puceron lanigère du pommier

Le puceron lanigère s'attaque aux fleurs et aux jeunes pousses pour extraire la sève, principalement chez le pommier. À la suite des piqûres et de l'injection d'une salive toxique, les feuilles se crispent et la photosynthèse baisse. Les rameaux se couvrent de boursofflures et de chancres pouvant atteindre la grosseur d'une noix et empêchant la bonne circulation de la sève et la croissance de l'arbre. La pruinosité blanche abondante peut tacher les fruits.

Ce puceron hiverne sous forme de femelle larvaire ou adulte, en groupe, le plus souvent dans des fentes de l'écorce et les racines des pommiers. Il redevient actif vers la fin mars.

Les moyens de lutte recommandés

- Préférer les porte-greffes qui n'attirent pas ou peu (Franc, M7, Pi80) et éviter les nanifiants qui attirent (M9 / PAJAM 1 / PAJAM 2).
- Choisir des variétés moins sensibles comme la Reine des Reinettes.



© Alex Franc

- Supprimer les rameaux infectés à la main au printemps : taille en vert des gourmands pour favoriser l'aération car le puceron lanigère aime l'ombre et l'humidité.
- Favoriser son parasite spécifique *Aphélinus mali*, micro-hyménoptère :
 - en récoltant les drageons envahis de pucerons où *Aphélinus mali* a pondu et les mettre au frigo l'hiver, puis les ressortir au printemps en les disposant au cœur des foyers de puceron lanigère ;
 - en installant des bandes fleuries pour favoriser la ponte d'*Aphélinus mali* ;
 - en limitant l'utilisation de soufre et en bannissant le spinosad auquel il est très sensible.
- Réaliser un traitement à l'huile blanche en sortie d'hiver s'il y a eu prolifération l'année précédente. Ce traitement aura aussi un effet sur les pucerons cendrés (Cf Feuille Bio de septembre 24).
- Favoriser d'autres prédateurs moins spécialisés : forficules et mésanges (nichoirs), coccinelles.
- Utiliser des purins de fougères, macérations d'ails, sur les colonies.

Ces informations sont issues de la rencontre « Observation des maladies et Ravageurs dans les vergers » ayant eu lieu le 4 juin 2024 avec et chez Alex Franc à la Ferme de Vernou à Saint Quirc (09).



Alex Franc
et Eléonore Mahée

AGENDA

STOCKAGE DES FRUITS A PEPIN ET MAINTIEN DE LA QUALITE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Reportée à hiver 2025- 9h -17h - Les Vergers de Saint-Genès, Le Carlalet (09)

Intervenante : Pascale WESTERCAMP, CTIFL Montauban

ASSOCIATION DE LA PRODUCTION DE FRUITS ET D'ELEVAGE

7 février 2025 - 9h -17h – Ferme de Latour, Saverdun (09700)

Intervenant : Arnaud DUFILS, INRAE

RESTITUTION BILAN DE CAMPAGNE 2024

13 février 2025 – 14h-17h – sur ferme du 09/31

TAILLE DES AGRUMES RUSTIQUES

6 mars 2025 – 9h – 17h - Pépinière Vessières (66)

Intervenant : Mathieu VESSIERES, Pépinière Vessières

D'autres dates à venir : consultez régulièrement le **Fil d'Info Bio, Le Fil Bio « Fruits »** et notre site internet **www.bio-ariege-garonne.fr**

Profiter de l'hiver pour avoir des vergers propres et les plus sains possible

La meilleure lutte préventive en agriculture biologique reste la prophylaxie. Pour limiter les dégâts en 2025 contre le puceron cendré, le carpocapse, les maladies fongiques (en particulier la tavelure, cloque, alternaria, monilia...), il est important de réduire la litière de feuilles accumulée depuis novembre au pied des arbres. C'est dans cette litière que réside l'inoculum pour le printemps prochain.

L'hiver est donc la période parfaite pour rendre vos vergers propres !

Comment ?

- **Retirer tous les fruits infectés** pour éviter qu'ils pourrissent dans le verger : ce travail doit avoir été pensé à la cueillette pour que ces fruits infectés soient sortis du verger, ou a minima disposés dans l'inter-rang pour qu'ils puissent être broyés.
- **Dégrader la litière de feuilles où est l'inoculum** (retrait à la main, broyage avec machines, animaux). Pour accélérer la dégradation de la litière, il est possible de rajouter de l'azote (urines, purins) et des accélérateurs de décomposition (thé de compost).
- **Passer des balayettes** et andaineur pour nettoyer au pied des arbres. Ce travail doit être couplé avec un broyeur qui va hacher au plus fin les feuilles. En les rappuyant derrière le broyeur grâce à un rouleau, les résidus de feuilles broyées vont finir par être décomposés par la vie du sol. Plus le passage est précoce dans l'hiver (décembre ou janvier), mieux la litière sera dégradée lors du retour du printemps.
- **Lâcher les moutons et volailles** pour remuer, aérer, amender et donc dégrader la litière. L'intérêt des animaux en verger en hiver est indéniable, mais doit



© Alex Franc

Verger de Goldrush en mars
après passage des moutons (décembre), taille (janvier),
broyage avec balayette sous le rang (février).

être réfléchi et suivi de très près pour éviter des dégâts sur les troncs et les bourgeons : ce sujet sera abordé lors de la rencontre au GAEC de Latour le 7 février 2025 à Saverdun.

À la sortie de l'hiver, une fois la taille terminée, il faudra de nouveau broyer les branches pour démarrer une nouvelle saison dans un verger le plus sain possible au niveau de l'inoculum des maladies et ravageurs.

Ces informations sont issues de la rencontre « Observation des maladies et Ravageurs dans les vergers » ayant eu lieu le 4 juin 2024 avec et chez Alex Franc à la Ferme de Vernou à Saint Quirc (09).

Alex Franc et Eléonore Mahée

Pour aller + loin :

Produire des fruits en agriculture biologique – Guide technique
2^e édition (2005) – ITAB et GRAB – en cours de réédition

Participez le 13 février 2025 à la réunion de bilan de campagne 2024

En novembre-décembre dernier, nous avons réalisé une enquête de bilan de campagne 2024. Merci à toutes et tous pour votre participation !

Nous vous proposons de participer à une rencontre le jeudi 13 février 2025 de 14h à 17h pour partager les grandes conclusions de ce bilan de campagne, vos ressentis, vos facteurs de réussite sur certains axes, et d'identifier de prochaines actions à mettre en place pour toujours mieux vous accompagner. Lieu à venir.

Merci de vous inscrire auprès de eleonore.mahee@bio-occitanie.org - 06 13 01 35 42

Eléonore Mahée



Nos publications :



Retrouvez nos publications et les documentations techniques du Centre de Ressources Documentaires de Bio Occitanie sur docs.bio-occitanie.org



MARAÎCHAGE

Les actions du groupe DEPHY Ferme

Gestion de la fertilité des sols

Après deux années d'études de la fertilité des sols et l'accompagnement par Karim Riman, agro-écologue, quatre maraîchers ambassadeurs du groupe se sentent compétents et légitimes pour transférer les connaissances acquises auprès de leurs collègues. Deux d'entre eux, Thomas Broue et Alban Reveille, sont ainsi intervenus début novembre lors d'une journée de lecture et d'interprétation d'analyses de terre amenées par les dix-huit participants. Après une matinée d'échanges en salle, l'après-midi s'est déroulée sur le terrain.



Etude des blocs de terre apportés par les stagiaires pour faire le lien avec l'analyse du laboratoire

Au vu de la satisfaction des stagiaires, ce type de journée sera proposé de nouveau à l'automne prochain. En amont, une commande groupée d'analyses de terre sera organisée au mois de mai 2025. Faites-nous part de votre intérêt dès maintenant.

La méthodologie d'accompagnement de ce travail du groupe DEPHY Ferme autour de la gestion de la fertilité des sols et la possibilité de transférer ces nouvelles compétences auprès de maraîchers d'autres territoires seront présentées à l'occasion de la saison 2 des webinaires DEPHY Ferme le 5 juin 2025. Il s'agira d'une co-présentation avec Marine Lazzaro, de la Chambre d'Agriculture de Guyane, autour du thème « Animation

d'un groupe d'agriculteurs : aider à la connaissance de leurs sols et l'approche à adopter pour trouver des améliorations ». Les inscriptions sont ouvertes, vous pouvez me contacter.

Gestion de l'eau et pilotage de l'irrigation avec des sondes tensiométriques

Pour la dernière année, trois fermes maraîchères ont bénéficié de l'utilisation de sondes tensiométriques pour piloter l'irrigation des cultures de tomates sous abris. Le fonctionnement des sondes, l'objectif à rechercher et les trois suivis vous seront présentés le 14 janvier 2025 à la Bastide-de-Besplas (09). La matinée d'échanges en salle sera suivie l'après-midi par la visite des Jardins de Canabéra.

En 2025, une réunion de travail sera organisée entre les maraîchers du groupe DEPHY Ferme qui ont accueilli les sondes tensiométriques sur leurs cultures. L'objectif sera de trouver les éléments communs qui en ressortent afin de les transférer à leurs collègues maraîchers, qui ne peuvent bénéficier des sondes.

Suivis des populations de punaises vertes et de mouche de la carotte

Les essais sont en cours de finalisation et les résultats seront présentés lors d'une réunion de restitution le 28 janvier 2025 à Montsaunès. En fonction des conclusions, la ligne de travail pour 2025 sera définie.

La journée du lendemain sera consacrée à l'intervention de Johanna Villenave-Chasset, auteur du livre Biodiversité fonctionnelle, à Cazères (31).

Pensez à vous inscrire via notre site internet, rubrique Formations et rencontres.

Delphine Da Costa



Nos publications :

Deux fiches techniques : • Huile d'oignon pour lutter contre la mouche de la carotte
• Lutte contre la punaise verte



Retrouvez nos publications et les documentations techniques du Centre de Ressources Documentaires de Bio Occitanie sur docs.bio-occitanie.org

Créer et utiliser une banque de travail pour formaliser l'entraide

Jeudi 7 novembre, Stephen Chong et Laure Astier, membres de l'Association Hum'Agri sont venus présenter comment le collectif avait créé son propre outil de banque de travail il y a 4 ans pour formaliser l'entraide entre eux et partager leurs retours d'expérience. L'association regroupe 6 fermes maraîchères, une ferme de PPAM, une ferme florale et des porteurs de projets, situés à Seysses ou à proximité.

Le Droit rural (article L 325-1) stipule : « l'entraide agricole doit correspondre impérativement à des échanges de services entre personnes ayant le statut d'agriculteurs ». Les 3 principes : avoir un suivi, avoir un effet de réciprocité équitable, être gratuit. L'administration fiscale peut demander un bilan annuel formalisé pour la justifier. Les prestations échappent à toute imposition.

Création

L'outil a été créé en 3 ateliers d'intelligence collective de 4 heures (mode de fonctionnement, conditions d'utilisation et d'usage, calculs de barèmes), animés par Alissia Rousseaux Fontaine qui a ensuite construit un tableur. Chaque membre a exprimé ses attentes et établi la liste des outils et services à proposer et sous quelles conditions.

Pour chaque outil pouvant être mis à disposition, un nombre de points/heure a été défini en s'inspirant de barèmes de location de matériel et des coûts de maintenance et des réparations liées à l'usure.

Pour chaque action de service de main d'œuvre, un niveau de pénibilité entre 1 et 3 est défini et est traduit en points/heure.

Fonctionnement

Des chantiers ont lieu principalement tous les mercredis. Un ordre est établi avec roulement hebdomadaire pour l'organisation des chantiers, ou, au besoin, un membre de l'association fait appel au collectif (par application de messagerie instantanée, téléphone ou de vive voix). Les niveaux de pénibilité des actions demandées sont discutés en amont du chantier. Suite au chantier collectif, il remplit le formulaire en ligne. Ce questionnaire implémente au fur et à mesure un tableur qui résume les actions et calcule le bilan des points. Il reste toujours accessible à tous.

Des points trimestriels sont prévus pour permettre de limiter les écarts entre utilisateurs. Une personne qui ne possède aucun outil peut facilement en emprunter à la banque de travail en échange de temps de main d'œuvre. En fin d'année, en cas de non-équivalence, il



Association Hum'Agri

est admis de verser une soulte afin d'arriver à un équilibre. La recherche d'un équilibre doit être prioritaire et les montants des soultes éventuelles faibles.

Au 28 novembre 2024, on recense déjà 50 actions depuis le début de l'année, avec un relevé de 15h10 d'échange de services et de matériels entre les 8 fermes du collectif.

Quelques clefs de réussite

- Prendre le temps à la création pour fixer le cadre de l'entraide et avoir un outil durable via des sessions d'intelligence collective (3 x 4h).
- Créer un contrat même si non obligatoire en maraîchage, pour formaliser les services rendus et les conditions applicables.
- Avoir un outil "formulaire en ligne" et "tableur" permettant d'être plus simple et autonome et s'assurer que l'outil est systématiquement utilisé.
- Intégrer dès le début des services type gestion de l'association (ex : demande d'aides, création des bilans...), temps de trajet événementiel...
- Communiquer et créer des moments de convivialité.
- Créer des temps de bilans réguliers pour rééquilibrer.
- Avoir une personne dédiée à l'animation ou un binôme en co-gestion maîtrisant l'outil informatique et les calculs (tableur) pour : cadrer, s'assurer que chacun-e s'exprime, faire le suivi des services, organiser les moments de convivialité.

Avantages

- Outil réalisable par tous ;
- Réciprocité ;
- Limiter l'investissement en matériel ;
- Eviter l'embauche et avoir des personnes opérationnelles rapidement ;
- Avoir des moments d'échanges d'informations enrichissantes pour tous et être moins isolé ;
- Peut inciter d'autres producteurs à s'installer à proximité et faciliter leur intégration dans le groupe d'entraide.

Inconvénients

- Système dépendant du relationnel ;
- Système qui repose sur la proximité géographique, la complémentarité et la disponibilité (chantier, temps conviviaux, co-gestion, ...) des membres ;
- Demande de temps et de compétence informatique sur tableur aux personnes responsables du suivi des comptes.

Créer son propre outil est réalisable par tous, mais il est possible d'utiliser des déjà outils existants : Banque de travail de l'Union des CUMA des Pays de Loire

(outil excel : 150 € HT / groupe) et l'application « Petits comptes entre agris » de la FDSEA51, gratuit entre 2 personnes, 144 € / an/personne si > 3 personnes.

Les producteurs et productrices présents sont repartis avec une méthodologie pour construire leur propre outil !

Cette action vous parle, vous avez envie d'essayer ? Contactez-moi et nous étudierons les possibilités autour de chez vous.

Eléonore Mahée

Participez mi-février à la réunion de bilan de campagne 2024 !

Depuis mi-novembre, nous réalisons une enquête de bilan de campagne 2024. Merci à toutes et tous pour votre participation !

Nous vous proposons de participer à une rencontre mi-février sur une demi-journée pour partager les grandes conclusions de ce bilan de campagne, vos ressentis, vos facteurs de réussite sur certains axes, et d'identifier de prochaines actions à mettre en place pour toujours mieux vous accompagner.

Merci de vous inscrire auprès d'Eléonore : eleonore.mahee@bio-occitanie.org, 06 13 01 35 42

Eléonore Mahée



Questionnaires pour récolter les savoirs paysans : résultats et suite

Suite à l'initiative d'Alban Réveillé de la Ferme Intention, une série de 6 questionnaires entre professionnels a été diffusée entre mi-février et mi-novembre 2024 : Gestion des serres en cas de rafale de vent, gestion de la grêle, gestion des serres, utilisation des hybrides F1, engagement(s) politique dans le cadre du métier de maraîcher, utilisation des filets.

5 départements sont représentés (09, 31, 32, 64, 65) et 150 réponses au total avec 25 réponses en moyenne.

Un grand merci à toutes celles et ceux qui ont participé : les synthèses soulignent que les réponses à de nombreuses questions sont bien présentes sur le terrain ce qui nous incitent à poursuivre l'organisation d'échanges entre producteurs. Et un grand merci à Alban pour tout le temps alloué à créer les questionnaires et analyser les résultats !

En 2025, Delphine Da Costa va reprendre l'animation de ces questionnaires, beaucoup de thé-

matiques sont déjà identifiées. Nous vous proposons donc de co-construire et d'analyser chaque questionnaire avec l'un ou l'une d'entre vous, et nous espérons que vous serez nombreux à y contribuer car c'est le nombre de participants qui renforce la qualité des réponses.

N'hésitez pas à contacter Delphine 06 49 23 24 44

delphine.da-costa@bio-occitanie.org

AGENDA

GESTION DE L'EAU, PILOTAGE DE L'IRRIGATION AVEC DES SONDES TENSIONNÉTRIQUES

14 janvier 2025 – 9h30-16h – La Bastide de Besplas (09350)
Intervenants : maraîchers du groupe DEPHY

ITINÉRAIRES TECHNIQUES CULTURAUX

22 et 23 janvier 2025 – 9h30-17h30 – Haute Garonne
Intervenant : Charles SOUILLOT

PRESSION DES RAVAGEURS

28 janvier 2025 – 9h30-17h30 – Montsaunès (31260)
Intervenants : Maraîchers du DEPHY + Johanna VILLENAVE CHASSET

BIODIVERSITE FONCTIONNELLE

29 janvier 2025 – 9h30-17h30 – Cazères (31220)
Intervenante : Johanna VILLENAVE CHASSET

Inscription obligatoire

D'autres dates à venir : consultez régulièrement le Fil d'Info Bio, Le Fil Bio « Maraîchage » et notre site internet www.bio-ariège-garonne.fr

PPAM (PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES)

Envie de participer à la relocalisation des semences et plants de PPAM ?

Des producteurs de PPAM du réseau Bio Ariège-Garonne ont signalé des difficultés à s'approvisionner localement en plants et semences de PPAM bio.

Ainsi, l'été dernier, Marie Kivits, en stage de fin d'étude, a mené une enquête afin de mieux évaluer l'offre et la demande en plants et semences sur le territoire et de mieux connaître les besoins des producteurs de PPAM bio, pépiniéristes et semenciers des départements 09 et 31. Merci pour leurs retours !

Les profils

Les 27 pépiniéristes et semenciers répondants (30 % du recensement) produisent en majorité déjà des plants de PPAM mais **vendent principalement à des particuliers.**

Les 40 producteurs répondants (21 % du recensement) produisent majoritairement sur petites surfaces, diversifiées, peu ou pas mécanisées et pratiquent la cueillette sauvage.

Les sources d'approvisionnement et intérêt pour le projet de relocalisation

Sur les 40 producteurs :

- Seuls 6 s'approvisionnent en 09/31 uniquement, 1/3 hors d'Occitanie pour les plants, 2/3 hors d'Occitanie pour les semences.
- 1/3 se déclarent plutôt insatisfaits de leur approvisionnement en plants et semences, 6 précisent qu'il y a un manque de diversité de plants en local.
- 27 sont intéressés pour s'approvisionner ou continuer de s'approvisionner plus en local.

Sur les 27 pépiniéristes, 13 sont intéressés par le développement de la production de plants, 5 par la production de semences, si des débouchés sont avérés.

Cependant **l'offre et la demande ne sont pas toujours en adéquation** : Les pépiniéristes ont généralement besoin de vendre en grande quantité et les producteurs ont besoin de diversité (espèces et variétés) en plants et semences tout en réalisant des achats occasionnels et en petite quantité. Des commandes groupées pourront répondre à ce problème.



Les Sauvages Pépinière, Saint Lizier (09)

© terramna

Vous êtes producteur, pépiniériste, semencier et êtes intéressés pour participer à la relocalisation d'une filière de plants et semences de PPAM Bio en 09/31 ?

Vous voulez participer à co-construire cette filière en allant plus loin pour définir les plants ou semences à produire en priorité (ex : médicinales chémotypées), pour évaluer la demande réelle et les quantités nécessaires, pour relocaliser un pôle d'expertise ? En 2025, Bio Ariège-Garonne accompagnera le collectif créé et proposera des formations de production de plants de PPAM niveau expert.

Par ailleurs n'hésitez pas à :

- Nous demander la liste des pépiniéristes et semenciers locaux adhérents à BAG et les listes de plantes adaptées par biotope ;
- Organiser des commandes groupées que nous relaye-ront ;
- Contacter nous ou la FD CUMA 09/31 si vous souhaitez mutualiser des outils et des moyens de production (des sections maraîchage au sein de CUMA existent déjà en 09/31 !)

Eléonore Mahée

Des éleveurs intéressés par l'usage de produits à base de plantes pour renforcer leur troupeau

Dans le cadre de notre accompagnement au développement d'une filière locale de produits à base de plantes pour l'élevage, nous avons souhaité **enrichir notre connaissance du territoire sur les pratiques et besoins en matière de gestion du bien-être du troupeau et évaluer la demande et l'intérêt pour des produits à base de plantes en élevage sur le territoire.**

Merci aux **151 éleveurs répondants** et merci à notre stagiaire Marie Kivits d'avoir mené cette enquête !

Les 151 fermes sont situées dans l'Aude, l'Ariège, le Gers, la Haute Garonne et les Hautes Pyrénées. Elles représentent environ 10 % de chaque catégorie d'élevage bio (bovins, ovins, caprins, volailles, équins, porc) sur ce territoire. Un peu moins des 3/4 sont en Ariège et Haute Garonne. Plus de la 1/2 ont une ou plusieurs productions secondaires. La majorité sont labellisés en bio, quasiment tous avec un mode d'élevage en semi plein-air ou plein air intégral.

Parmi les 151 fermes interrogées, tout type d'élevages confondus :

- Près de 80 % des élevages sont touchés par le parasitisme et utilisent majoritairement l'allopathie comme mode de gestion curatif. Les éleveurs ovins sont les plus touchés par le parasitisme.
- Entre 30 et 40 % sont touchés aussi bien par des problèmes respiratoires, des problèmes liés à la reproduction / aux mises-bas, à la récupération post-tarissement, aux problèmes chez les jeunes comme les diarrhées. Aucun mode de gestion curatif majoritaire n'a été observé pour ces problématiques.
- 1/4 des éleveurs environ utilisent des compléments alimentaires à base de plantes en gestion curative, quel que soit la problématique citée ci-dessus, et plus particulièrement les éleveurs caprins.
- Les éleveurs de volailles et porcs ont peu de pratiques en gestion curative.
- Près de 80 % des éleveurs pratiquent un mode de gestion préventif. 20 % utilisent des produits à base de plantes ou huiles essentielles. Les 2 autres modes de gestion préventive qui se démarquent sont le recours au pâturage tournant ou l'utilisation de minéraux, vitamines et oligoéléments.
- Près des 3/4 achètent déjà des produits à base de plantes et 15 % en produisent. Leurs critères d'achats les plus importants sont l'efficacité reconnue, la facilité

d'administration et la transparence sur la composition des produits. Ceux qui n'en utilisent pas, l'expliquent surtout par une absence de besoin ou par un manque de connaissance sur les plantes.

- Près des 3/4 des éleveurs interrogés sont intéressés par une formation sur l'utilisation des plantes en élevage, adaptée à leur type d'élevage, qu'ils en aient déjà suivi une ou pas. Plus de 80 % se sont montrés intéressés par la solution concrète et locale de produits à base de plantes pour l'élevage proposés par le collectif « plantes en élevage » accompagné par Bio Ariège-Garonne.



Nos formations en santé animale

Envie de vous former ? De renforcer votre expertise ?

Depuis plusieurs années, Bio Ariège-Garonne propose des formations sur l'équilibre alimentaire et la prévention sanitaire en élevage.

Après la formation à l'automne avec Philippe Labre, vétérinaire naturothérapeute fondateur des laboratoires Gentiana PhytoLabo, plusieurs formations vous sont proposées comme chaque année avec Michel Thouzery et Nathalie Laroche du GIE Zone Verte cet hiver (cf. rubrique Agenda Elevage).

Eléonore Mahée

ENTRAIDE : CRÉER UNE BANQUE DE TRAVAIL

Vous souhaitez formaliser l'entraide que vous réalisez entre producteurs (mise à disposition d'outils ou de service de main d'œuvre) ? N'hésitez pas à lire l'article correspondant dans la **rubrique Maraîchage page 8.**

Bilan de la 2^e année d'expérimentation du collectif « Plantes pour l'élevage »

Bio Ariège-Garonne accompagne le collectif « Plantes pour l'élevage » composé de productrices-cueilleuses de PPAM, d'éleveurs et de vétérinaires, qui expérimente depuis 2022 l'usage de compléments alimentaires à base de plantes pour les animaux, dans une logique de prévention.

Le collectif et leur animatrice Eléonore ont présenté vendredi 15 novembre à Carbonne le bilan de la 2^e année d'expérimentation.

Les retours des 13 éleveurs partenaires (1 035 animaux ovins, caprins, bovins) ayant réalisé les 3 cures (drainage foie, immunité, parasitisme), ou une seule des 3 ou ayant suivi une cure pour une problématique spécifique (poux, tiques, MHE, croissance/vitalité) sont globalement très positifs même si les résultats s'inscrivent dans des changements de pratiques et d'environnement. La majorité des éleveurs partenaires est partante pour renouveler les cures !

Merci aux éleveurs partenaires d'avoir fait leurs retours d'expérience. Voici quelques-uns de leurs témoignages :

« Je fais la cure de renfort au 3^e mois de lactation, car il y a, à ce moment précis une baisse d'immunité qui provoque des soucis de germes dans le lait. Cela fait 2 ans que j'utilise cette cure et plus aucun souci dans le lait n'apparaît. » Cécile, éleveuse ovin lait ;

« Je pense qu'il faut garder en tête d'être économe en ressources. Ainsi j'ai choisi par conviction personnelle de donner à mes vaches la dose préconisée pour les petits ruminants. Je suis convaincue que les préparations

sont de très grande qualité, efficaces, par l'information qu'elles véhiculent. » Florence, éleveuse bovin allaitant ;
« L'élevage est un constant jeu d'observations et de rééquilibrage, nous pensons que chaque année, les moments idéaux pour donner les cures ne seront pas les mêmes. Mais il y a quand même un rythme à trouver. » Romain, éleveur ovin allaitant.

L'expérimentation a également permis au collectif d'identifier des axes de progrès au niveau de ses pratiques de production, transformation et assemblage, pour gagner en ergonomie, efficacité et rentabilité.

L'année 2024 a également permis de réaliser une étude de la faisabilité économique. Des premières réflexions sur la structuration juridique ont été menées : l'ambition est toujours de créer une filière locale autonome, à terme sous forme coopérative.

En 2025, suite aux retours d'éleveurs, le collectif souhaite : développer un accompagnement en volailles, tester de nouvelles recettes, mener une expérimentation sur les doses à administrer, tout en poursuivant sa structuration et son développement.

Les échanges ont été riches entre participants : de nouveaux éleveurs et éleveuses (bovins, ovins, volailles), des éleveurs partenaires, les 2 vétérinaires partenaires Clotilde Sibille et Nathalie Laroche et le Conseil Départemental 31. De nouveaux éleveurs vont administrer les cures !

Vous êtes intéressés par la démarche ou les produits, n'hésitez pas à contacter Eléonore Mahée.

Le collectif et Eléonore Mahée

AGENDA

TECHNIQUES DE SÉCHAGE DES PPAM (co-organisation avec le Syndicat des Simples)

27 et 28 janvier 2025 de 9h à 17h - La Bastide de Sérou (09240)
Intervenant : Thibaut JOLIET, producteur et formateur en CFPPA

EFFEUILLER, BATTRE ET TRIER SES PPAM

29 janvier 2025 de 9h à 14h - La Bastide de Sérou (09240)
Intervenant : Thibaut JOLIET, producteur et formateur en CFPPA

JOURNÉE TECHNIQUE AVEC LA SICA BIOTOPE DES MONTAGNES (co-organisation FD CIVAM30)

10 février 2025 de 9h à 17h - Soudorgues (30460)
Intervenant : SICA Biotope des montagnes

ESTIMER ET MAÎTRISER LES BESOINS D'IRRIGATION

11 mars 2025 de 9h à 17h - lieu à définir en 09/31
Intervenant : Pierre-Yves MATHONNET, PYMBA-PPAM-Expertise

D'autres dates à venir : consultez régulièrement le Fil d'Info Bio, Le Fil Bio « PPAM » et notre site internet www.bio-ariege-garonne.fr



Nos publications :



Retrouvez les publications PPAM du Centre de Ressources Documentaires de Bio Occitanie sur docs.bio-occitanie.org

GRANDES CULTURES ET FOURRAGES

Déclin de la biodiversité : constat général et solutions en Grandes cultures

La parution de l'article « *Le déclin de la biodiversité entraîne des baisses de rendements* », écrit par Perrine Mouterde le 17 octobre dernier dans le journal *Le Monde*, a fait réagir certains producteurs du réseau CIVAM via les listes d'échange par courriel. Un rapport de l'INRAE a été relayé sur le même sujet. Nous voulions partager cet article et ce rapport avec vous dans notre Feuille Bio.

Baisse de biodiversité et baisses de rendements

L'article du journal *Le Monde* débute par un constat effarant sur les vergers en Bourgogne-Franche-Comté. Marie-Charlotte Anstett, écologue au CNRS, est partie d'un état des lieux réalisé par l'INRAE dans les années 2000 et a réalisé les mêmes mesures dans les mêmes champs en 2017. **En moins de 40 ans, 99% des pollinisateurs ont disparu !** L'étude de l'INRAE découlait déjà à l'époque d'une inquiétude des producteurs sur la baisse de leurs rendements en fruits.

L'article devient ensuite plus généraliste et aborde le sujet sur toutes les cultures confondues. L'agriculture a atteint ses limites. En altérant tous les pans de la biodiversité, l'agriculture chimique a rendu les problèmes de rendements de plus en plus importants.

S'il est très difficile de quantifier la contribution des espèces sauvages aux rendements agricoles, plusieurs études concordent notamment pour montrer la diminution des rendements chez les plantes dépendantes des pollinisateurs (*Emmanuelle Porcher, écologue et professeure au Muséum National d'Histoire Naturelle à Paris*).

L'érosion de la biodiversité impacte la pollinisation (insectes pollinisateurs), la régulation biologique des ravageurs (insectes, oiseaux, chauve-souris ...) mais aussi la fertilité des sols via les vers de terre, les micro-

organismes du sol et les arthropodes. Elle concerne ainsi toutes les productions agricoles.

L'agriculture intensive est bien sûr pointée du doigt comme principale responsable de la baisse de la biodiversité et l'agroécologie est présentée comme la solution pour maintenir la compétitivité des systèmes agricoles.

Augmenter la diversité végétale des espaces agricoles pour protéger les grandes cultures des bioagresseurs

Les agriculteur-riche-s en bio, même sans utiliser de pesticides, ont un impact sur la biodiversité via notamment le travail du sol (diminution de la richesse spécifique et de l'abondance de microorganismes du sol et de la macrofaune du sol par exemple). Rappelons aussi que les sols bio ne sont pas exempts de molécules de synthèse chimiques, du fait de transferts par voie aérienne ou par l'eau. En effet, Pelosi et al. ont mesuré la présence de produits pesticides dans des parcelles de céréales d'hiver (Deux-Sèvres) : en moyenne 11 dans les parcelles en conventionnelle et tout de même 6 dans les parcelles en bio !

Dans une démarche d'Expertise Scientifique Collective (ESCO), en 2022, l'INRAE a évalué l'efficacité de stratégies de protection des cultures fondées sur la diversification végétale.



Vous trouverez le résumé de cette ESCo en vous rendant sur le site de l'INRAE et en tapant « Augmenter la diversité végétale des espaces agricoles pour protéger les cultures » dans la barre de recherche ou en suivant le lien : <https://www.inrae.fr/actualites/augmenter-diversite-vegetale-espaces-agricoles-protoger-cultures>

Tableau 1. Synthèse des effets des différentes modalités de diversification végétale sur les différentes catégories de bioagresseurs

	Adventices	Insectes aériens	Insectes du sol	Maladies vectorielles	Pathogènes aériens	Pathogènes du sol	Nématodes	Autres bioagresseurs*	
Mélanges variétaux	+		?				?	?	?
Cultures associées				?			?	?	?
Agroforesterie			?	?		?			
↗ diversité rotations				?				?	?
↘ part d'une culture / paysage	?		?	+		?	?		
↗ diversité de l'assolement			?	+		?	?	?	?
↘ taille des parcelles			?	+/-			+/-	?	?
↗ distance entre cultures	+/-		+	+			+	?	?
↗ éléments semi-naturels	+		?				?	 +	

Légende :

* Pictogrammes de gauche à droite et de haut en bas : Striga, gastéropodes, campagnol, acariens.

** Le niveau d'intensité de la couleur traduit le niveau de consensus de la littérature (plus la couleur est foncée, plus le consensus est fort).

- Consensus** de la littérature en faveur d'un effet positif** sur la régulation du bioagresseur (= la modalité de diversification végétale fait diminuer la population du bioagresseur)
- Absence de consensus de la littérature : effet ambigu**
- Consensus** de la littérature en faveur d'un effet négatif** sur la régulation du bioagresseur (= la modalité de diversification végétale favorise la pullulation du bioagresseur)
- Pas d'effet significatif** sur le bioagresseur
- Hypothèse théorique sur le sens de l'effet** (indiqué en italique) sans preuves empiriques
+ : effet attendu positif ; - : effet attendu négatif ; +/- : effet attendu ambigu
- ? **Information insuffisante pour conclure** (y compris sur le plan théorique)

Dans cette synthèse bibliographique, la diversification végétale se caractérise par la diversité intra-spécifique avec les mélanges de variétés, les intercultures, les cultures associées, l'agroforesterie, les IAE (infrastructures AgroEcologiques : haies, bandes enherbées, marres ...) intra et extra-parcellaires, les rotations mais aussi par une complexité à l'échelle du paysage.

Constat de cette étude : plus on augmente la diversification, plus on permet l'augmentation de la biodiversité, le système le plus abouti étant l'agroforesterie.

La régulation naturelle, via les auxiliaires de culture, étant favorisée par la diversification végétale (leur fournissant habitat et nourriture), chaque niveau de diversification agit sur les bioagresseurs.

Le tableau 1 synthétise les effets des différentes modalités de diversification végétale sur les différentes catégories de bioagresseurs

Voici les préconisations de diversification issues de la littérature scientifique et proposées par l'ESCo :

- 4 à 5 variétés différentes dans les mélanges variétaux pour avoir un effet sur la régulation des maladies ;
- Association de 2 espèces non sensibles aux mêmes bioagresseurs et complémentaires dans l'utilisation de ressources ;
- Rotations supérieures à 3 ans, incluant des cultures d'hiver et de printemps, avec présence de brassicacées (pour la régulation des adventices) et de légumineuses (pour l'azote atmosphérique) ;
- Des parcelles n'excédant pas 2,8 ha ;
- 20 % d'éléments semi-naturels dans le paysage pour la régulation des arthropodes ravageurs et favoriser la biodiversité (300 m de linéaire de haie/ha : compromis rendement-biodiversité).

Pas besoin de vous dire qu'en moyenne, en France, conventionnel et bio confondus, nous sommes loin de ces chiffres ! Moins de 15 % du blé est conduit en mélange de variétés, les mélanges sont composés de 2-3 variétés. Les associations d'espèces représentent 0.1 à 3 % des cultures en 2022 selon les régions. La majorité des rotations est composée de 3 cultures au plus et la moitié des parcelles font plus de 6,8 ha.

Si la perte de biodiversité entraîne des pertes de rendements, les solutions de diversification végétale permettent aux fermes dans un contexte de forte pression en bioagresseurs et/ou dans un système à bas niveaux d'intrants d'être plus performantes économiquement. En revanche, les experts concluent que l'organisation actuelle de la filière en conventionnel n'est pas adaptée à l'instauration de ces mesures et les gains potentiels ne compenseront pas.

Pour aller plus loin

- Bio Ariège-Garonne a organisé une formation sur l'agroforesterie en janvier dernier et nous pouvons en organiser une autre, faites nous part de votre intérêt par mail (julie.guquin@bio-occitanie.org).
- Référez-vous à La Feuille Bio de mai 2024 pour relire l'article de Gaëtan : « *L'agroforesterie, chiche ?* » accessible également via le Centre de ressources Bio Occitanie : <https://docs.bio-occitanie.org>. Ci-dessous, la suite de cet article.
- Vous trouverez, dans le dossier Elevage de cette Feuille Bio, un article intitulé « *Les arbres fourragers : une solution pour renforcer la résilience des élevages face au dérèglement climatique* », pages 19 et 20.
- Suivez également nos travaux du GIEE « *Sols en transition* » sur les couverts végétaux.

Julie Guquin

L'agroforesterie en pratique

Suite de l'article de Gaëtan « *L'agroforesterie, chiche ?* » sorti dans la Feuille Bio de mai 2024, accessible via le Centre de Ressources Bio Occitanie : <https://docs.bio-occitanie.org/>

Ça y est, vous êtes convaincus par l'agroforesterie et vous avez un projet de plantation. Mais comment passer à la pratique ? Je ne saurais être exhaustif sur cette question, mais je souhaite évoquer ici les points qui me semblent les plus importants et vous faire part de mon retour d'expérience.

Montage du projet et financement

Tout d'abord, à moins d'avoir déjà une idée très précise de votre projet, je vous conseille de vous tourner vers une des structures départementales de l'Afahc Occitanie (Arbres et Paysages d'Autan dans le 31, Haies Ariégeoises dans le 09) : ils vous permettront de co-construire votre projet en fonction de vos objectifs et de votre contexte pédoclimatique.

Ils vous indiqueront également les financements possibles (qui changent régulièrement) mais qui généralement couvrent largement leur prestation, les frais de plantation voire les frais d'entretien. La plupart des financements impliquent quelques contraintes : pas de fruitiers greffés, une diversité d'essences minimale, une densité limite, etc...qu'ils sauront vous détailler.

Enfin, ils seront à même de vous fournir tous les éléments pour votre plantation : plans, plants de qualité (sauf essences particulières), protections, paillage.

PAC

Concernant les aides PAC, notamment les aides surfaciques, les linéaires intra-parcellaires ne sont pas décomptés des surfaces éligibles aux aides comme les DPB ou les CAB. J'ai pu le constater il y a quelques

années lors d'un contrôle poussé où le contrôleur est venu absolument tout vérifier sur le terrain : si au départ le contrôleur était dubitatif sur cette règle que je lui énonçais, ses vérifications auprès de l'administration ont bel et bien conduit à sa prise en compte, et aucune surface ne m'a été déduite de mon parcellaire agroforestier.

Retour d'expérience : plantation

Concernant la plantation, mes conseils vont se limiter à ce dont je suis certain : protéger vos plants, notamment leurs racines. Mettez-les en jauge dès réception, et lors du chantier de plantation, veillez à ce que les racines soient protégées du soleil et du vent, et enfin pralinez-les.

Pour le reste : concernant le travail du sol préalable, l'arrosage ou le paillage, les conseils donnés sont parfois contradictoires selon les départements...

Une chose est sûre me concernant : ce n'est pas là que se situent les difficultés. A titre d'exemple, ma dernière plantation date de mars 2022 : je n'ai eu qu'1 % de mortalité sans avoir arrosé une seule fois lors de l'été caniculaire qui a suivi (seulement un arrosoir à la plantation).

Par contre, ensuite...

Retour d'expérience : faune sauvage

C'est là que ça se corse.

Vos arbres vont subir 24h/24, 365 J/an pendant 5 ans, les assauts de la faune sauvage, bien plus riche qu'on ne pense. Cela va du campagnol (racines, écorce du collet), au traditionnel sanglier (fouissage du paillage), en passant par les lièvres (grattage de la protection... et du tronc), les blaireaux (fouissage du paillage, trous pour chasser les rongeurs), les cervidés (grattage contre les protections, abrutissement (broutement des jeunes tiges des plants) et même les rapaces qui cassent les bourgeons terminaux en se posant dessus.

Personnellement, plus de 90 % de mes pertes viennent du gibier dont plus de 50 % des lièvres : j'ai perdu plus de 20 % de ma plantation de peuplier à cause d'eux...

Et les protections me direz-vous ? Oui, mais non. Dans le cas des lièvres (et je ne vous apprend rien en disant qu'il y en a de plus en plus dans nos parcelles), les protections habituellement fournies (gainés grillagées en plastique dites « renforcées ») sont inopérantes. Certaines sont complètement éventrées en moins d'un an. Pire, je pense réellement qu'elles attirent les lièvres qui jouent avec (ou qui font leurs griffes dessus, je ne sais pas exactement pourquoi ils font ça). Idem pour les cervidés, à la fois pour se gratter, et par jeu aussi probablement.

Certes, ces gainés font également office de protection climatique (ombrage, aération) et jouent leur rôle contre l'abrutissement, mais mon expérience me fait dire que ce n'est pas le danger principal.



*Dégâts caractéristiques de lièvre.
Piquet insuffisant par ailleurs.*

En bref, concernant la protection contre la faune, mon point de vue est le suivant : soit vous mettez le paquet, soit ça ne sert à rien (au mieux). L'idéal : 4 vrais piquets et un grillage, de 1 m x 1 m minimum, comme si la parcelle était pâturée par des bovins. Je vais tester des protections à base de cannes de Provence tressées, ce qui me paraît être un minimum (et présente l'avantage d'être biodégradable).

Dans tous les cas, ne lésinez pas non plus sur le(s) piquet(s) : votre plant n'a pas besoin de tuteur, mais la protection gibier, si !

J'ai également eu des dégâts liés au paillage : blaireaux et sangliers y trouvent d'alléchantes protéines, en remuant le tout sans ménagement, occasionnant des dégâts aux racines, voire en arrachant carrément le plant (ci-dessous, dégâts sur plant de Paulownia paillé par dalle).



Encore une fois, si l'intérêt agronomique d'un paillage est indiscutable, votre arbre n'en aura cure s'il se retrouve les racines à l'air... Donc là encore, on en revient aux 4 piquets/grillage qui permettront également de protéger ce paillage. Sinon, pailler, c'est prendre un sérieux risque. Et si vous avez le choix du paillage, privilégiez paille ou BRF : les dalles en fibre végétale, certes très pratique à la mise en œuvre, ont une durée d'efficacité très faible (moins d'un an)... quand elles n'ont pas servi de jouet avant (et vous en avez partout sur la parcelle).

Dernier détail : inutile de contacter la fédération de chasse pour obtenir des indemnités pour les dégâts occasionnés. Celles-ci ne concernent que des dégâts sur des cultures annuelles.

Retour d'expérience : cultures

Concernant la cohabitation arbres/cultures, globalement, ça se passe bien. Les effets de bordure (salissement, limaces) existent mais sont restreints à moins de 50 cm des bords.

Je n'ai pas noté de problème d'ensoleillement, y compris sur des sojas sous peupliers de plus de 10 m de haut cette année : aucune différence Nord vs Sud. Par contre, le système racinaire de ces peupliers commence à occasionner des manques de croissance bien visible dans un cercle de 2 à 3 m de rayon. Il faut dire que pour l'instant, je n'avais pas de sous-soleuse et je suis sans labour donc rien de surprenant. Mais ça montre l'intérêt d'un travail profond le long des linéaires.

Sous ces peupliers de bonne taille maintenant, je vais de toute façon passer dorénavant à des cultures d'hiver ou éventuellement de printemps précoce (lin/lentille/caméline) jusqu'à leur exploitation (d'ici une dizaine d'années).

Je n'ai pour l'instant pas effectué d'entretien des linéaires (avec un broyeur d'accotement ou une épareuse par exemple) mais à partir de 5 ans, 10 ans au plus tard, cela devient inévitable si on veut éviter l'apparition des ronces et/ou d'arbres « indésirables » (frênes notamment).

Concernant la mécanisation de mes cultures, pas de difficulté notable. Détail : je n'ai pas de GPS, donc mes alignements me permettent d'aller droit sans difficulté, et cela me fait des repères pour d'éventuelles expérimentations.

Seul conseil : écartez vos linéaires. J'ai certaines bandes qui ne font que 12 à 15 m de large : certes, ce sont des multiples des largeurs de mes outils... mais pas de ceux des entrepreneurs (moisson par exemple), autrement plus larges !

Retour d'expérience : taille/élagage

Enfin, le dernier point que j'aimerais partager avec vous concerne la taille de formation et l'élagage. En effet, ces opérations sont indispensables pour obtenir des arbres de valeur marchande intéressante (et accessoirement pour limiter l'ombrage sur les cultures au strict nécessaire).

J'ai suivi une formation dispensée par l'AFAF (Association Française d'Agroforesterie) qui m'a été très utile : en une à deux journées, vous avez compris ce qu'il faut faire (ou ne pas faire), quand et pourquoi, et surtout, avec quels outils. Et là, moi qui craignais de devoir utiliser une nacelle pour mes peupliers, pas du tout : les outils sur perches télescopiques en alu (échenilloir, scie d'élagage) sont très efficaces et précis, même à plus de 6 m de hauteur, le tout pour un montant d'investissement dérisoire (pour un céréalier).

N'hésitez pas à faire une telle formation, ce sera ensuite un bonheur de réaliser ces travaux qui auront une vraie plus-value.

À vous !

J'espère que ce retour d'expérience vous aura été utile. À vous maintenant d'expérimenter les joies de l'agroforesterie et/ou à vous de partager vos expériences : faites-m'en part (via julie.guguin@bio-occitanie.org) que ce soit pour confirmer ou infirmer mes propos, j'aurai grand plaisir à enrichir le débat dans un prochain article, même s'il sera principalement consacré aux haies.

Gaëtan Jimenez, Agroforestier à Bérat

AGENDA

RENCONTRE TCO/MACERATIONS

Courant janvier – ferme dans le 31
Retours d'expériences et programmation d'essais paysans

SOL ET AGRICULTURE RÉGÉNÉRATRICE

3 et 4 avril 2025 - Ferme dans le 31
Intervenante : Gwladis FONTANIEU, Biosphere

BOTANIQUE ET RECONNAISSANCE DES ADVENTICES

10 avril 2025 – Ferme dans le 31 ou le 09
Intervenant : Alain RODRIGUEZ, ACTA

AGRICULTURE DE CONSERVATION DES SOLS EN BIO (NIVEAU AVANCÉ SUR LES COUVERTS VÉGÉTAUX)

24 mars 2025 – Lieu à définir en 31
Intervenant : Nicolas COURTOIS, AC Agro

RENCONTRE TCO/MACERATIONS

Décembre/mars 2025 - Ferme dans le 31 ou le 09

RENCONTRE GIEE SOLS EN TRANSITION : ESSAI DE DESTRUCTION ET RÉDUCTION DU TRAVAIL DU SOL

Décembre/mars - Ferme dans le 31 ou le 09

D'autres dates à venir : consultez régulièrement le Fil d'Info Bio, Le Fil Bio « Grandes Cultures » et notre site internet www.bio-ariege-garonne.fr



Nos publications :



Retrouvez les documentations
Grandes Cultures du Centre de
Ressources Documentaires Bio
Occitanie sur docs.bio-occitanie.org

ENTRAIDE : CRÉER UNE BANQUE DE TRAVAIL

Vous souhaitez formaliser l'entraide
que vous réalisez entre producteurs (mise à disposition d'outils
ou de service de main d'œuvre) ? N'hésitez pas à lire l'article
correspondant dans la rubrique Maraîchage page 8.

Filière brassicole bio : collaboration directe entre producteur.rice.s d'orge brassicole, malteries et brasseries

Le 12 septembre dernier, la Malterie Occitane, à Saint-Sulpice-la-Pointe (81), a accueilli un peu plus de 50 personnes lors de la journée régionale de planification de la filière brassicole bio organisée par ABBIO (l'Association de la filière Brassicole Bio Interprofessionnelle d'Occitanie).



Fin 2023, les acteurs de la filière brassicole bio d'Occitanie se sont réunis et ont créé ABBIO. La création d'ABBIO est l'aboutissement d'un travail démarré plus de 3 ans avant, entre producteurs d'orge, de houblon, coopératives, brasseurs, malteurs et animateurs des filières (rdv sur le site : www.ocebio.fr, rubrique ABBIO, pour plus d'informations).

Pour rappel, voici les missions de l'association :

- Avoir un lieu de discussion sur les volumes d'orge et de houblon bio, la planification de cultures, les contrats, la répartition de la valeur, les variétés, la qualité, la communication collective. . .
- Accompagner la filière régionale qui se structure autour des coopératives.
- Accompagner toutes les initiatives locales des brasseurs qui souhaitent travailler en direct avec des agriculteurs de proximité.

Avec les animateur.rice.s du Biocivam11, des Bios du Gers et de Bio46, nous avons constitué un groupe de travail avec à la fois des producteur.rice.s d'orge brassicole, des malteur.se.s, des brasseur.se.s. Nous nous sommes penchés sur l'amélioration des modalités de collaboration directe entre les malteries, les brasseries et les agriculteur.rice.s au travers de partages d'expériences. Les sujets de la qualité de l'orge brassicole, de la contractualisation et de la logistique ont été abordés.

Tous les participants se sont mis d'accord sur le fait que le contrat doit se faire entre les brasseries et les producteur.rice.s. La malterie reste un prestataire.

Prix de l'orge brassicole :

- Une orge trop éloignée des exigences qualité de l'orge brassicole devra être déclassée en production animale.
- Les prix doivent être choisis chaque année ou sur un temps court (trois ans) en fonction du marché et des coûts de production, sous la forme d'une grille de prix selon la qualité.

Transport : le producteur doit prendre en charge le coût du transport de sa ferme jusqu'au malteur, le brasseur celui du transport du malt jusqu'à sa brasserie.

Qualité/Analyses :

- Les mesures du TP et du PS, du calibre et l'analyse de la présence de mycotoxines doivent être systématiques, et à la charge du producteur.
- Le taux de germination avant maltage et le calibrage final peuvent être réalisés en partenariat avec le malteur (accord tacite ou contrat).
- Le brasseur doit analyser le malt et se former à l'interprétation des analyses.

D'après les participants, le rôle de ABBIO (avec le travail des GAB, groupements d'agriculteur.rice.s bio, comme Bio Ariège-Garonne), pour aider à la collaboration entre ces acteurs, devrait consister à :

- Formaliser le protocole de tri et stockage et en permettant aux producteur.rice.s d'orge brassicole de se « former » à ce protocole.
- Plaider en faveur d'aides permettant aux agriculteur.rices de s'équiper pour répondre aux critères de qualité.
- Travailler sur la possibilité pour les brasseurs de travailler un lot unique (prise de risque si le lot est mauvais).
- Communiquer auprès des consommateur.rice.s sur le fait qu'une bière trouble n'est pas à associer à une mauvaise qualité mais à un processus artisanal.
- Animer des moments de rencontre entre les acteurs pour faire redescendre les problèmes rencontrés par les brasseurs avec l'orge et le malt et faire remonter les difficultés à produire une orge respectant les critères de qualité.

Une rencontre locale (en Haute-Garonne ou en Ariège) sera organisée en 2025 pour faire vivre le sujet sur le territoire. Nous espérons vous y voir.

Intéressé-e par la filière brassicole ?

Vous trouverez de la documentation sur le centre de ressources de Bio Occitanie <https://docs.bio-occitanie.org> en tapant dans la barre de recherche : « Fiche production orge brassicole bio », « Fiche Maltage », « Fiche Houblon » et/ou « Fiche Brassage »

Faites-moi part de votre intérêt pour cette filière afin que je vous partage les informations en direct (julie.guguin@bio-occitanie.org).

Julie Guguin

ÉLEVAGE

Les arbres fourragers : une solution pour renforcer la résilience des élevages face au dérèglement climatique

Face aux défis du dérèglement climatique, l'agroforesterie et les arbres fourragers offrent une solution durable pour les fermes d'élevage. Les arbres offrent de nombreux avantages : leur feuillage devient une source de fourrage précieuse en été, lorsque les prairies souffrent de la sécheresse, et leur ombrage réduit le stress thermique chez les animaux. En plus de créer des microclimats bénéfiques et de soutenir la biodiversité, les arbres régénèrent les sols, limitent l'érosion grâce à leurs racines, stockent l'eau, atténuent les vents et les aléas climatiques. Que des avantages, me direz-vous !

Effets des arbres sur le GMQ*

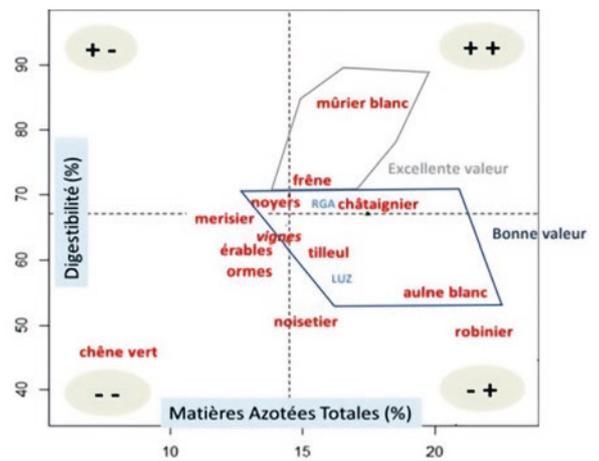
La présence d'ombre fournie par les arbres en prairie a un impact direct sur le bien-être animal et la prise de poids. En été, ces zones ombragées limitent le stress thermique, ce qui permet aux animaux de maintenir un niveau d'alimentation et d'hydratation optimal.

Une étude menée par la Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique a montré qu'un accès à l'ombre peut accroître le GMQ* jusqu'à 15 % par rapport aux animaux sans protection thermique, en raison d'une baisse de la dépense énergétique liée à la régulation de la température corporelle. Ce gain est particulièrement pertinent en élevage biologique, où l'optimisation des conditions de vie des animaux est un facteur clé de performance.

Les valeurs nutritionnelles des arbres fourragers : une alternative efficace pour l'alimentation du bétail

L'INRAe a mené plusieurs études pour analyser la valeur nutritionnelle des feuilles de différentes espèces d'arbres. Le mûrier blanc s'est distingué par une teneur très élevée en matière azotée totale (MAT) de 17 % et une digestibilité de plus de 85 %, plaçant cette espèce parmi les meilleures pour compléter l'alimentation du bétail. D'autres espèces telles que le frêne, le noyer, ou le châtaignier offrent également des valeurs intéressantes en termes de protéines et d'énergie.

* Le gain moyen quotidien (GMQ) est un indicateur zootechnique qui mesure la vitesse de croissance d'un animal.



(©Agroof – Emile et al., 2017)

Liste des principaux ligneux fourragers en France

Les arbres :

- Le **Tilleul** (*Tilia spp.*), les **Aulnes** (*Alnus spp.*), les **Frênes** (*Fraxinus spp.*), le **Robinier faux-acacia** (*Robinia pseudoacacia*).
- Le **Châtaignier** (*Castanea sativa*) et le **Chêne** (*Quercus spp.*), utilisés pour leurs feuillages et leurs fruits.
- Le **Mûrier blanc** (*Morus alba*) qui est principalement cultivé.

Les arbustes :

- Le **Cornouiller sanguin** (*Cornus sanguinea*), **Sureau** (*Sambucus nigra*).
- Le **Prunellier** (*Prunus spinosa*) et le **Saule marsault** (*Salix caprea*) qui sont particulièrement adaptés aux haies.

Les fruitiers :

- La **Vigne** (*Vitis vinifera*) et **Figuier** (*Ficus carica*), leurs feuilles peuvent être utilisées après la récolte des fruits.
- La **Vigne sauvage** (*Vitis sylvestris*) et le **Lierre** (*Hedera helix*), leurs lianes peuvent être utilisées comme fourrage.

Modes d'implantation et organisation des arbres fourragers

Les méthodes d'implantation des arbres fourragers varient en fonction des objectifs et des spécificités de chaque ferme. Parmi les pratiques les plus courantes, on retrouve : les haies, les arbres plantés au milieu des prairies et les parcelles entièrement dédiées à la culture d'arbres. Ces systèmes agroforestiers, adaptés à différents types de sols et de conditions climatiques, peuvent être modulés pour offrir une couverture en fourrage tout au long de l'année. Des expérimentations réalisées par une ferme en Ariège, en collaboration avec l'INRAE et la Chambre d'Agriculture, portent sur l'utilisation de parcelles cultivées entièrement en mûrier blanc comme « banque de fourrage ». Ces expérimentations ont montré des résultats prometteurs, fournissant une ressource durable à faible coût d'entretien, particulièrement utile pendant les périodes sèches.

Les aides financières pour l'agroforesterie et la valorisation des haies

L'agroforesterie bénéficie de soutiens financiers dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC), notamment pour la plantation et la gestion des haies et des arbres. Les aides liées à l'agroforesterie sont principalement distribuées sous forme de **primes à la plantation** et de **primes à la gestion des haies**, dans le cadre des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) ou des aides du **Dispositif de Pratiques Agro-écologiques** (PAEC).

Les éleveurs peuvent obtenir des financements pour la plantation de haies, avec des montants allant de 500 à 1 000 euros par hectare en fonction des spécificités de chaque projet. De plus, des **aides à l'installation d'arbres isolés ou en alignement** sont également prévues dans le cadre de la **mesure 10 de la PAC**, soutenant les projets d'agroforesterie sur les terres agricoles.

Rencontre technique à Bio Ariège Garonne

Le 26 mars 2024, Bio Ariège-Garonne, le Bio CIVAM de l'Aude et la Chambre d'Agriculture de l'Aude ont organisé la visite d'une des fermes test du programme de recherche de l'INRAE et de la Chambre d'agriculture de l'Ariège. Au menu, échanges sur les pratiques

d'implantation, culture et utilisation des muriers blancs comme fourrage pour les bovins.

Il y a encore tant à dire sur les multiples usages des arbres : propriétés médicinales, valorisation du bois, fabrication de litière, etc. Vous êtes intéressés pour approfondir ces thématiques lors de formations et de journées techniques ? Contactez-nous !



Visite d'une parcelle de mûrier blanc en Ariège.

Pour aller plus loin ...

À écouter :

- CAMBIUM, le podcast de l'agroforesterie :
 - #7 - Paysan-boulangier et éleveur : une histoire agroforestière avec Thomas Rabu
 - #9 - L'arbre fourrager : un frigo estival pour l'élevage durable
- Cultiver l'avenir (FNAB) : N°6 - S'engager pour la biodiversité en préservant les haies chez Sophie.

À regarder :

- Agroforesterie et élevage – sur la chaîne youtube « Agroforesterie Association Française » (tous les épisodes)
- Arbres fourragers – sur la chaîne youtube « Ver de Terre Production » : Conférence de Jérôme Goust auteur du livre « Arbres fourragers. De l'élevage paysan au respect de l'environnement »

À lire :

- Magazine « LA VOIX BIOLACTEE » - n°115 : Dossier spécial sur l'arbre en élevage, consultation sur demande.
- Article « Changement climatique – Des arbres fourragers pour nourrir les troupeaux ? » sur le site du réseau CIVAM (civam.org).

Projet de mise en œuvre de la récupération du sang de porc bio à l'abattoir

Plusieurs éleveurs désireux de pouvoir valoriser le sang de leurs cochons élevés en bio, nous ont interpellé pour envisager la mise en œuvre de la récupération du sang certifié bio auprès de leur abattoir.

La quantité moyenne de sang d'un porc est de 5 L (entre 4 L et 6 L selon poids de l'animal vivant), soit plus de 5 kg/cochon à valoriser en Agriculture Biologique par chaque producteur.

La majorité des producteurs commercialisant la viande de leurs porcs en viande fraîche, produits salaisonniers ou charcuteries cuites en vente directe sont pénalisés par cette perte de valorisation d'une partie de leur carcasse. En effet, une partie du 5^{ème} quartier n'est pas valorisable (sang, ventres par exemple) par manque de matériel ou de mode opératoire possible. Pourtant, la collecte de sang de porcs biologiques en abattoir répondrait à une demande croissante des consommateurs achetant leurs viandes et produits carnés en vente directe et en Agriculture Biologique.

Pour garantir la valorisation en bio du sang récolté, certaines pratiques et normes strictes doivent être mises en œuvre dès l'abattage :

- D'abord, les abattoirs doivent être agréés pour le traitement des produits biologiques, respectant les réglementations spécifiques en matière de traçabilité et de séparation des flux entre produits biologiques et conventionnels. Agrément que nos 4 abattoirs de l'Ariège et de la Haute Garonne possèdent. La traçabilité est cruciale car elle permet de garantir que le sang provient bien d'animaux issus de l'élevage biologique et qu'il reste

exempt de contamination tout au long du processus de collecte, de transport et de transformation.

- La collecte de sang doit se faire en circuit fermé dès la saignée, limitant l'exposition à l'air et aux contaminants microbiens. Les équipements utilisés, comme les trocarts et récipients de collecte (cuves tampons) doivent être strictement utilisés pour le sang bio ou nettoyés et désinfectés selon des normes pour éviter toute contamination croisée avec le sang issu de porcs conventionnels.

- Une fois collecté, le sang est stocké dans des contenants spécifiques pour le bio et maintenu à basse température jusqu'à son transport vers les sites de transformation.

Avec ces précautions, les producteurs biologiques pourraient tirer profit de cette ressource tout en respectant les normes éthiques et sanitaires, répondant ainsi aux attentes des consommateurs bio.

L'objectif est donc de se rapprocher de l'abattoir de Saint Girons, dans un premier temps, pour envisager les modes opératoires possibles ou les achats de matériel nécessaire et leurs coûts pour effectuer une collecte de sang bio lors de l'abattage des porcs biologiques. Il sera également indispensable de connaître le nombre de porcs bio abattus par semaine et les motivations personnelles des producteurs du secteur.

Enfin, nous travaillerons sur les modalités de financement du matériel de collecte, adaptés aux abattoirs et aux producteurs.

Si ce projet vous intéresse, merci de me contacter corinne.amblard@bio-occitanie.org ou 06.49.23.24.33.

Corinne Amblard

AGENDA

UTILISER LES HUILES ESSENTIELLES EN ÉLEVAGE

14 et 15 janvier 2025 – lieu à définir

Intervenant : Michel THOUZERY, éleveur de brebis et producteur de PPAM, GIE Zone Verte

L'HOMÉOPATHIE AU SERVICE DE LA LACTATION

21 janvier 2025 – lieu à définir -

Intervenante : Nathalie LAROCHE (GIE Zone Verte)

MAÎTRISER LES ÉCOSYSTÈMES MICROBIENS DE SON ÉLEVAGE

Janvier/Février 2025 – lieu à définir

Intervenant : Hubert Hiron, Vétérinaire du GIE Zone Verte

L'ÉQUILIBRE DE LA SANTÉ AVEC LA MÉTHODE « PANSE-BÊTE » (OVIN, BOVIN, CAPRIN)

13 février 2025- lieu à définir

Intervenante : Nathalie LAROCHE (GIE Zone Verte)

AUTONOMIE ALIMENTAIRE EN ÉLEVAGE

24 février et 17 mars – lieu à définir

Intervenant : Xavier BARAT (Innov-Eco2)

MIEUX COMPRENDRE SON ANIMAL POUR GAGNER EN SÉCURITÉ DANS LE TRAVAIL AVEC SES BOVINS (INITIATION)

18 février 2025 – lieu à définir

Intervenante : Pauline GARCIA, éleveuse et comportementaliste animalier (Ethno-diversité)

DEVENIR AUTONOME DANS LA GESTION DU RISQUE PARASITAIRE

4 mars 2025 - lieu à définir

Intervenante : Nathalie LAROCHE (GIE Zone Verte)

Aimez la viande, mangez-la bio !

Une plaquette pour sensibiliser et valoriser les viandes biologiques régionales auprès des professionnels des métiers de bouche et leurs consommateurs vient d'être éditée.

Bio Ariège-Garonne, en partenariat avec INTERBIO Occitanie, la Chambre régionale d'Agriculture, la Coopération Agricole d'Occitanie, OCEBIO (les entreprises bio) et INTERBEV, a contribué à l'élaboration d'un dépliant dont l'objectif est de sensibiliser aux critères qualitatifs des viandes biologiques l'ensemble des professionnels des métiers de bouche (bouchers, cuisiniers, restaurateurs et transformateurs) et les consommateurs.

Dans un premier temps ce dépliant sera orienté sur les filières viandes de ruminants (gros bovin, veau, agneau).

Les partenaires ont tout d'abord répertorié les études et observations existantes et permettant d'établir les différents critères qualitatifs de la viande bio :

- Techniques : couleur de la viande, couleur du gras, âge des animaux....
- Technologiques : aptitude à la conservation en frigo/ en rayon, à la conservation de l'eau durant la cuisson, etc.
- Organoleptiques des viandes biologiques : jutosité, tendreté, flaveur.
- Nutritionnelles : teneur en lipides (Oméga 3,6,9,12), en sels minéraux ou oligo-éléments (fer, soufre, zinc, sélénium, etc.), vitamines (B12, etc.), etc.

Le constat, à la fin de cette première étape, est la grande hétérogénéité des résultats des études comparant la qualité des viandes biologiques en comparaison des viandes conventionnelles. Cette hétérogénéité est due à la diversité des pratiques et conditions d'élevage dans les deux modes de production. Nous avons essayé de surmonter cette hétérogénéité en identifiant les pratiques d'élevage qui sous-tendent les différences observées. De plus, nous avons constaté un manque de



données concernant la qualité technologique (tenue en frigo, en rayon, rétention d'eau à la cuisson...). Cela est dommageable pour argumenter, surtout auprès des professionnels.

A partir de cette bibliographie, l'objectif était de formuler les messages pertinents à communiquer aux professionnels et aux consommateurs.

La troisième étape consiste à mobiliser les professionnels (bouchers, cuisiniers, restaurateurs et transformateurs) en diffusant la plaquette et expliquant les critères de qualité recensés. Le lancement de cette communication s'est déroulé sur le Salon REGAL du 13 au 15 décembre 2024 à Toulouse. Ensuite, la diffusion sera effectuée auprès des Chambres de métiers, du syndicat des bouchers, des restaurateurs hors domicile et commerciaux de l'Ariège et de la Haute-Garonne.

Corinne Amblard

Intéressé par l'usage des plantes
pour la santé du troupeau ?

Retrouvez 2 articles dans la rubrique PPAM pages 11 et 12

ENTRAIDE : CRÉER UNE BANQUE DE TRAVAIL

Vous souhaitez formaliser l'entraide

que vous réalisez entre producteurs (mise à disposition d'outils ou de service de main d'œuvre) ? N'hésitez pas à lire l'article correspondant dans la rubrique Maraîchage page 8.



Nos publications :

« Foire aux questions: Réglementation Bio et gestion des élevages en contexte de FCO » à retrouver avec toutes nos fiches techniques en élevage, sur <https://www.bio-ariège-garonne.fr/article/elevage>



Retrouvez également nos publications et les documentations techniques du Centre de Ressources Documentaires de Bio Occitanie sur docs.bio-occitanie.org



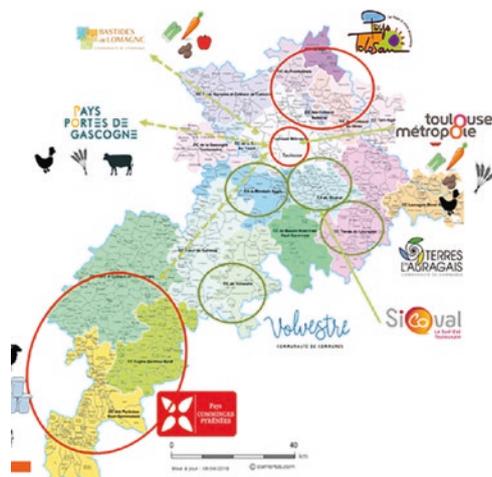
PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX

Projet Alimentaire de Territoire

Actualité des Projets Alimentaires de Territoire de Haute-Garonne et d'Ariège

Afin d'accompagner les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de projets promouvant une agriculture biologique et une agroécologie à la fois locale, durable et solidaire, nous participons activement aux différentes instances de gouvernance liées aux Projets Alimentaires de Territoire (PAT).

Notre présence dans ces instances nous permet de porter la voix et de représenter les intérêts des agriculteurs biologiques, tout en œuvrant pour la mise en place de synergies entre les acteurs locaux. L'actualité a été chargée cet automne concernant les PAT qui ont sollicité les partenaires, dont Bio Ariège-Garonne, pour contribuer à leur futur programme d'actions pour 2025-2027 (labellisation de niveau 2).



PAT du Comminges

Nous avons contribué aux rencontres d'automne et avons animé notamment la table ronde axée sur la restauration collective. Par ailleurs, sur la thématique de l'accessibilité alimentaire, nous avons participé aux États Généraux de l'alimentation sociale et solidaire du Comminges, à travers une intervention sur la thématique de l'accessibilité sociale à l'alimentation de qualité via la restauration collective.

PAT du Volvestre

Nous avons eu l'occasion cet automne de participer à une rencontre des partenaires du PAT et avons proposé un rendez-vous avec les élus de la communauté de communes. Nous avons alors pu formuler plusieurs propositions d'actions visant à soutenir des démarches à destination de la restauration collective bio, à savoir la prolongation du programme «Pack Bio Engagé», un programme d'accompagnement de deux sites de restauration pour 2 ans, des temps collectifs entre différents sites.

PAT du Pays Tolosan

En juin, nous étions au « Forum de l'alimentation pour tous en Pays Tolosan », dont l'objectif était d'élargir le spectre des actions menées, en associant les producteurs locaux ayant la volonté de développer de l'approvisionnement solidaire, de participer à une action de solidarité ou de contribuer à une animation autour de l'alimentation saine et durable pour tous. Cet automne, nous avons participé au comité de pilotage pour faire un bilan des actions passées et poser des jalons pour la suite.

PAT Toulouse Métropole

Depuis 2019, nous sommes partenaires du Projet Agricole et Alimentaire Métropolitain de Toulouse Métropole par le biais du collectif « Nourrir La Ville ». Ce collectif nous permet d'accompagner plusieurs communes du territoire dans leurs projets agricoles : Cugnaux, Pibrac, L'Union, Saint-Orens, Mons et Villeneuve Tolosane. Par ailleurs, nous continuons les actions de sensibilisation du grand public via l'animation d'un 4e « Défi Foyers à Alimentation Positive », ainsi que l'accompagnement en restauration collective de plusieurs communes. Nouvellement, nous nous engageons sur la thématique de l'eau en participant aux réunions multi-acteurs de la métropole.

PAT du PETR Ariège et PAT du PNR des Pyrénées Ariégeoises



Les PAT du PETR de l'Ariège et du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises ont rassemblé les partenaires du territoire lors d'un bilan des actions passées sur les différents axes engagés dans ces PAT, dans lesquels Bio Ariège-Garonne a été actif

notamment sur les actions liées à la restauration collective, la sensibilisation du grand public et la formation des animateurs sociaux. Un panel d'actions sur l'axe restauration collective accompagné par Bio

Ariège-Garonne a de nouveau été plébiscité par les territoires (défi cuisine, animation d'un club des cuisiniers durables etc.).

Maya Sirugue et Magali Ruello

Bientôt une offre de services Bio Ariège-Garonne à destination des territoires

Pour poursuivre et faciliter notre engagement auprès des territoires, nous publierons au premier trimestre 2025 une offre de services à destination des collectivités locales, reprenant l'ensemble des actions que nous pouvons mettre en œuvre afin de les accompagner dans la définition et la mise en œuvre de leur PAT. Si vous avez des propositions ou souhaitez participer à la formulation de cette offre de services, n'hésitez pas à contacter Maya Sirugue en charge de cette mission.

Mot d'arrivée de Maya Sirugue



C'est avec un grand plaisir que j'intègre l'équipe de Bio Ariège-Garonne en tant que chargée de mission « Projets Alimentaires de Territoire 31 ». Issue d'une formation en développement local et en aménagement du territoire, j'ai été coordinatrice-animatrice d'une petite association en Hérault avant d'arriver à Bio Ariège-Garonne.

Dans le cadre de mes nouvelles fonctions, ma première mission consiste à formaliser une offre de services à destination des collectivités territoriales, adaptée à divers contextes et échelles. En parallèle, je travaillerai à renforcer les liens avec les Projets Alimentaires de Territoire du département et à co-animer le collectif « Nourrir la Ville ». Dans ce cadre, je continuerai notamment à conduire l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement des projets agricoles dans la métropole toulousaine. Je soutiendrai également mes collègues sur des questions de restauration hors domicile et de commercialisation des produits biologiques.

N'hésitez pas à me contacter, maya.sirugue@bio-occitanie.org – 06 45 35 11 23 si vous avez des questions ou des suggestions, je serai ravie d'échanger avec vous. Au plaisir de vous rencontrer ...

Maya Sirugue

Restauration hors domicile

Annuaire des fournisseurs bio de la restauration commerciale

Dans le cadre de l'accompagnement à l'introduction de produits bio en restauration commerciale, à Toulouse et à Montpellier, Bio Ariège-Garonne travaille en partenariat avec Interbio Occitanie sur la réalisation d'un annuaire des fournisseurs bio pour la restauration commerciale. Se faire référencer dans cet annuaire est un premier pas pour être identifié auprès des professionnels de ce secteur. Mis à jour chaque année, il a pour objectif de faciliter l'utili-

sation de produits biologiques par les restaurants.

Le recensement dans cet annuaire est gratuit et proposé à tout type de fournisseurs : producteurs, grossistes ou transformateurs qui ont :

- une offre bio ;
- la capacité de livrer les établissements de restauration à Toulouse et/ou Montpellier.

Cet annuaire est structuré par catégorie de produits et sera diffusé

aux professionnels de la restauration privée à Toulouse et à Montpellier.

Vous souhaitez apparaître dans cet annuaire ou vous avez une question ? Contactez Aurélia Courbieres, chargée de mission restauration commerciale à Interbio Occitanie : 06 58 94 30 80 ou aurelia.courbieres@interbio-occitanie.com.

Ludwine Laurette

Rencontre lait cru en restauration collective

Depuis l'an dernier, l'**AFFAP (Association des Fromagers Fermiers des Pyrénées)** et **Bio Ariège-Garonne** collaborent pour promouvoir l'utilisation de fromages au lait cru, emblématiques de notre territoire, en restauration collective.

Une directive de la Direction générale de l'Alimentation déconseille la consommation de fromages au lait cru chez les enfants de moins de 5 ans. Suite à sa publication en 2019, les cuisiniers servant un public mixte (enfants de plus et moins de 5 ans) ont été incités à cesser de proposer ces produits dans leurs menus car les services de contrôle sanitaire craignaient que les fromages soient proposés au public dit « fragile ».

Nous avons sollicité la DDCSPP (Direction Départementale de la Protection des Populations) pour avancer dans cette démarche et avons co-rédigé une méthodologie de séparation des produits servis par publics ; outil que les cuisiniers peuvent intégrer dans leur plan de maîtrise sanitaire afin d'éviter une non-conformité lors de leur contrôle. Pour présenter cette méthodologie et favoriser les échanges entre cuisiniers et producteurs, une rencontre a été proposée sur la ferme du Carregaut à Castelnau Durban le 13 novembre dernier.



Cette journée a réuni une dizaine de participants dont 4 sites de restauration collective d'Ariège. Pour 2025, nous envisageons de poursuivre ce travail pas à pas, en proposant une fiche retour d'expérience pour essayer la démarche dans d'autres départements. Affaire à suivre...

Magali Ruello et Ludwine Laurette

Des nouvelles de nos accompagnements restauration collective

En cette fin 2024, les accompagnements resto co font la part belle à la diversité...

Après le lycée agricole de Rivesaltes l'année dernière, c'est au tour du collège de Pechbonnieu (31) d'être accompagné dans le cadre du dispositif « Plaisir à la cantine » de la DRAAF. Le diagnostic du fonctionnement de la restauration est en cours. La dynamique déjà créée par l'établissement ainsi que la mobilisation de l'équipe cuisine présagent de belles avancées pour la suite de l'accompagnement en lien avec le Conseil Départemental de Haute-Garonne !



Dans le cadre du dernier appel d'offre « Accompagnement des communes à la mise en œuvre d'une alimentation plus durable » de Toulouse Métropole, Bio Ariège-Garonne, en partenariat avec l'association Pro-Portion et le bureau d'études Inddigo, accompagne

depuis septembre dernier trois communes : Castelginest, Saint-Jean et Villeneuve-Tolosane. Même si ces trois communes confient la gestion de leur restauration à une société privée, ce qui limite leur marge de manœuvre, des pistes d'amélioration existent. Pourquoi ne pas commencer, par exemple, par intégrer du pain bio local au menu ?



Le partenariat entre Bio Occitanie et la Fédération Hospitalière de France s'est poursuivi cet automne à travers trois webinaires (20/09, 17/10 et 15/11) à l'intention des directeurs d'EHPAD. L'objectif ? Continuer d'informer sur les démarches d'alimentation durable intégrant des produits bio locaux dans les EHPAD publics d'Occitanie. Ces temps d'échanges, qui ont réuni entre 15 et 30 participants, commencent déjà à porter leurs fruits : deux établissements en Haute-Garonne ont pris contact pour engager une démarche !

Ludwine Laurette

Accessibilité - Sensibilisation

Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA) en Couserans : une démocratie citoyenne alimentaire en marche

Depuis près de 2 ans, Bio Ariège-Garonne s'implique dans le montage d'une expérimentation citoyenne de Sécurité Sociale de l'Alimentation en Ariège, dans le Couserans.

Cette initiative est portée par un collectif d'habitants et de structures dont l'animation est facilitée par le travail de Bio Ariège Garonne.

Comme nous l'expliquions dans la feuille bio de septembre 2024, cette démarche est ancrée sur la mise en place d'une dynamique de démocratie alimentaire locale que nous avons travaillée en mobilisant le plus largement possible les habitants du Couserans. Elle se concrétise depuis octobre par la constitution d'un comité citoyen de l'alimentation qui sera l'organe décisionnaire de l'expérimentation de caisse SSA.

Le 19 octobre, le lancement du comité a réuni près de 40 personnes motivées pour se lancer dans l'aventure.



⇒ En quoi la participation au comité citoyen de l'alimentation consiste-t-elle ? Il s'agira de participer à une série d'ateliers pour se saisir des enjeux et décider du fonctionnement de la caisse expérimentale qui sera activée à compter de juillet 2025.

⇒ La caisse, qu'est-ce que c'est ? Pour la première année d'expérimentation, les membres du comité citoyen seront les expérimentateurs de la caisse. Ils cotiseront à la hauteur de leur moyen (sur la base d'une grille indicative qu'ils auront choisie) et recevront en euros une allocation identique quelque soit leur cotisation. Ce montant pourra être dépensé dans les lieux conventionnés (producteurs, magasins...).

Via cette expérimentation, nous espérons proposer une nouvelle initiative mobilisatrice sur le sujet de l'alimentation en Ariège et qui contribuera, aux côtés des multiples autres initiatives de caisses dans d'autres territoires (cf site du collectif national SSA) au plaidoyer pour une sécurité Sociale de l'Alimentation, garantissant un système agricole durable pourvoyeur d'une alimentation de qualité pour tous !

Pour toute information complémentaire, contactez magali.ruello@bio-occitanie.org ou le CAC 09 : cac09@proton.me

Magali Ruello

Deux nouveaux accompagnements « Défis Foyers à Alimentation Positive » en Haute-Garonne

Cette année encore, notre association accompagne deux territoires via l'animation de « Défis Foyers à Alimentation Positive ». Ce programme vise à aider les foyers à adopter des pratiques alimentaires plus durables, tout en privilégiant des produits locaux et issus de l'agriculture biologique. L'objectif ? Encourager le changement de comportement alimentaire, améliorer la qualité des repas, et ce, tout en maîtrisant les dépenses.

Les « Défis Foyers à Alimentation Positive » sont un véritable tremplin pour les consommateurs qui souhaitent faire évoluer leurs habitudes alimentaires. En accom-

pagnant les foyers sur plusieurs mois, ce programme propose des conseils pratiques, des ateliers de sensibilisation, des dégustations, mais aussi un suivi personnalisé pour accompagner chaque participant à consommer de manière plus responsable.

L'accent est mis sur l'achat de produits locaux et bio, souvent perçus comme coûteux et sur la mise en place de stratégies pour réduire les dépenses alimentaires tout en consommant mieux. De nombreux participants témoignent de leur satisfaction après avoir participé au défi, notant les bénéfices sur leur bien-être et sur l'environnement.

En 2024, notre association se réjouit de travailler une nouvelle fois avec Toulouse Métropole, sur la commune de Saint Alban et le quartier Rangueil à Toulouse, ainsi qu'avec le Muretain Agglo sur les communes de Fonsorbes et Muret.

Les ateliers sur le Muretain ont commencé dès la rentrée de septembre 2024, ceux de la métropole toulousaine démarrent le 25 janvier : il est encore temps de s'inscrire !

Plus d'informations sur le site des défis :

foyersaalimentationpositive.fr

Constance Malard



COMMUNICATION

La semaine de la bio revient en 2025

La 3^e édition de la Semaine de la Bio en Occitanie se déroulera du 2 au 8 juin 2025. Cet événement a pour but de promouvoir le mode de production biologique auprès du grand public.

Dans ce cadre, Bio Ariège-Garonne va proposer des animations en Ariège et Haute-Garonne.

Si vous avez d'ores et déjà l'envie de proposer un événement dans ce cadre (marché bio, ferme ouverte, film-débat, spectacle/concert, rando, dégustation, atelier cuisine...), contactez-nous pour imaginer ensemble les formes que cela peut prendre.

Contact : constance.malard@bio-occitanie.org
Tél. : 06 27 51 43 72

Des outils pour communiquer sur vos fermes bio

Divers outils de communication sont disponibles pour communiquer auprès de vos clients, sur les marchés, sur votre ferme... N'hésitez pas à passer commande ! La commande est réservée aux adhérents et dans la limite des stocks disponibles.

Vous pourrez les récupérer au bureau de Bio Ariège-Garonne de La Bastide-de-Sérou ou de Frouzins, ou également lors des formations et journées techniques ? Pensez à en informer les animatrices !

Vous souhaiteriez d'autres outils de communication pour votre stand sur les marchés de plein vent et la vente directe pour promouvoir et mettre en avant vos produits et votre travail ? Partagez-nous vos envies et vos idées, les messages que vous souhaitez faire passer, et pourquoi pas, les animations que vous imagineriez.

Contact : constance.malard@bio-occitanie.org
Tél. : 06 27 51 43 72

Panneau DIBOND
#BioRéflexe - 7 Leviers
35x35 cm



10€

TABLIER
90*76 cm



5€

Sac COTON BIO BI-MATIÈRE
FILET RECTO + COTON VERSO
LANIÈRES
30*40 cm



1€

AFFICHES
#BioRéflexe
40 x 60 cm



Offert

STICKERS
diam 15 cm



Offert

Panneau "Ferme certifiée Bio d'Occitanie"
avec attaches rondes ou carrées



Offert

Réédition 2025 du « Guide Manger Bio » en 09 et 31



En 2025, nous allons rééditer notre annuaire rassemblant les producteurs et acteurs de la bio commercialisant en circuits courts sur l'Ariège et la Haute-Garonne. Ce « Guide Manger Bio » sera largement distribué lors de nos animations, les événements locaux, les marchés, fermes, distributeurs, offices du tourisme...

Le formulaire sera envoyé par mail, soyez attentifs aux futures communications pour ne pas louper le moment venu !

En parallèle de l'impression papier, cette année nous intégrons la carte interactive bonplanbio.fr. Cette carte interactive a été développée par différents Groupements Régionaux d'agriculteurs bio du réseau FNAB. Elle référence déjà plus de 3 000 points de vente de produits bio locaux en Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Grand-Est, Normandie et Pays de la Loire et bientôt Occitanie. En quelques clics, sur ordinateur ou smartphone, les consommateurs identifient les lieux de vente proches de chez eux : vente à la ferme, dépôt de paniers, marchés, magasins bio...

En 2025, Bio Ariège-Garonne rejoint l'initiative et proposera à ses adhérents de figurer sur cette cartographie.

Attention : si vous apparaissiez déjà dans l'ancienne édition ou sur notre carte interactive, il vous faudra tout de même renseigner toutes vos informations pour cette nouvelle édition ! (gage nécessaire pour la pertinence des informations diffusées...)

Constance Malard



Pensez à adhérer, bulletin ci-joint ou sur www.bio-ariège-garonne.fr

Antenne 09 : 6 route de Nescus - 09240 La Bastide de Sérou - Tél. : 05 61 64 01 60

Antenne 31 : 21 rue de la République - 31270 Frouzins - Tél. : 05 34 47 13 04

bio-ariège-garonne@bio-occitanie.org

Corinne AMBLARD, chargée de mission « Viandes et lait », corinne.amblard@bio-occitanie.org, 06 49 23 24 33

Delphine DA COSTA, chargée de mission « Maraîchage », delphine.da-costa@bio-occitanie.org, 06 49 23 24 44

Julie GUGUIN, chargée de mission « Grandes cultures », julie.guguin@bio-occitanie.org, 06 34 08 21 57

Eléonore MAHÉE, chargée de mission « PPAM, Fruits, Maraîchage-commercialisation », eleonore.mahee@bio-occitanie.org, 06 13 01 35 42

Lisa NAUTRÉ, animatrice technique « Elevage, Réglementation et Aides Bio », lisa.nautre@bio-occitanie.org, 06 11 81 64 95

Ludwine LAURETTE, chargée de mission « Projets Restauration Collective », ludwine.laurette@bio-occitanie.org, 06 13 21 35 69

Constance MALARD, animatrice « Alimentation et territoires/Communication », constance.malard@bio-occitanie.org, 06 27 51 43 72

Maya SIRUGUE, chargée de mission « Projets Alimentaires de Territoire 31 », maya.sirugue@bio-occitanie.org, 06 45 35 11 23

Magali RUELLO, coordinatrice « Alimentation et territoires », magali.ruello@bio-occitanie.org, 07 50 80 99 26

Jean-Pierre BROSSET, responsable administratif et financier, jean.brosset@bio-occitanie.org, 06 25 81 78 21

Estelle GEORGE, directrice, estelle.george@bio-occitanie.org, 06 49 20 47 70

La Feuille Bio Ariège-Garonne, lettre d'information diffusée et éditée par Bio Ariège-Garonne (CIVAM Bio 09 / ERABLES 31)

Directeur de la publication : Ismaël Wyon - Ont participé à la rédaction : Corinne Amblard, Philippe Assemat, Delphine Da Costa, Alex Franc, Estelle George, Julie Guguin, Ludwine Laurette, Eléonore Mahée, Constance Malard, Lisa Nautré, Magali Ruello.

Crédit photos : Bio Ariège-Garonne, Alex Franc, Association Hum'Agri, Terramna

Mise en page : Odile Maury - Impression : NOVASCOP - 09000 Foix - 05 61 65 14 64

Cette Feuille Bio est réalisée grâce au soutien de :

